

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec District d'Abitibi-Ouest Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 4 AOÛT 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Nancy Gosselin, Nicole Therrien et Chantal Mélançon, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance:
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2021;
- 5. Suivis au procès-verbal;
- 6. Trésorerie ;
- 7. Correspondance;
- 8. Dossiers des conseillers ;
- 9. Dépôt reddition compte Recyc-Québec ;
- 10. Représentante Camping Québec;
- 11. Achat terminal paiement direct;
- 12. Période de questions;
- 13. Levée de l'assemblée.

2. ORDRE DU JOUR

2021-08-01

IL EST PROPOSÉ par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nicole Therrien et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche

Adoptée

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7</u> <u>JUILLET 2021</u>

2021-08-02

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Nancy Gosselin et résolu que le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de Clerval

4. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE</u> EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2021

2021-08-03

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Jean-Marc Bélanger et résolu que le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

5. <u>SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL</u>

Aucun suivi

6. TRÉSORERIE

2021-08-04

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 83 611.43\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

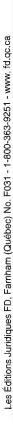
7. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

8. <u>DOSSIERS DES CONSEILLERS</u>

9. <u>DÉPÔT REDDITION COMPTE RECYC-QUÉBEC</u>

La directrice générale dépose la reddition de compte Recyc-Québec pour 2020 et atteste le dépôt auprès de Recyc-Québec.





Procès-verbal du Conseil de Clerval

10. REPRÉSENTANTE CAMPING QUÉBEC

Attendu que la Municipalité de Clerval est membre de Camping Québec:

Attendu qu'un représentant doit être nommé;

2021-08-05

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Jean-Marc Bélanger d'autoriser Stéphanie Côté à signer au nom de la Municipalité de Clerval, la demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergements touristiques pour L'Aire d'accueil Au Soleil Couchant.

Adoptée

11. ACHAT TERMINAL PAIEMENT DIRECT

2021-08-06

Attendu que la Municipalité de Clerval ne possède pas de terminal de paiement direct;

Attendu que de plus en plus de gens en font la demande pour faciliter les divers paiements au bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Jean-Marc Bélanger de procéder à l'achat d'un terminal pour le paiement direct par carte débit et carte de crédit au prix de 299\$ plus taxes afin d'avoir une autre option de paiement au bureau municipal. Les frais de transactions sont de l'ordre de 0.10\$ par transaction de carte débit et de 2.65% par carte de crédit.

Adoptée

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

2021-08-07

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h17.

Stephanie Côté Directrice générale

Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

